



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 14/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

Demande de crédit complémentaire pour le Syndicat d'améliorations
foncières des Fourches (SAF des Fourches)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

HISTORIQUE

- En 1991, les Communes de Noville, Rennaz et Villeneuve entreprennent, en accord avec le département des infrastructures de l'époque, la mise en œuvre d'un plan directeur intercommunal afin de définir les objectifs d'aménagement et de développement de ce territoire situé à la porte sud de notre Commune.
- En 1993, le Conseil d'Etat approuve ce dernier en soulignant l'importance de la prise en compte des dispositions relatives à la protection de l'environnement, aux espaces naturels tout en assurant « un développement mesuré de l'urbanisation ».
- A la fin de la même année, le syndicat est créé pour permettre notamment un remaniement parcellaire propre à faciliter la création d'un PPA.
- En 1997, le conseil communal de Villeneuve approuve le préavis qui définit les principaux axes de développement du syndicat.
- En 2001, le PPA des Fourches est adopté en mars par les législatifs des trois communes.
- En 2009, la Municipalité dépose un préavis demandant un crédit de fr. 4'200'000. Le conseil lui en accorde fr. 3'870'000.-, celui-ci estimant que certains frais d'étude avaient déjà été honorés. Le préavis comprend fr. 1'200'000 à verser sous forme d'avances en tant que propriétaire privé de parcelles dans le périmètre. Les travaux sont devisés à fr. 30'000'000.-. Sur ce montant, la part de la commune de Villeneuve est de fr. 3'000'000.-. Parmi ces derniers figurent notamment les travaux concernant les réseaux d'eaux potables et usées, l'éclairage public, le réaménagement de la RC 780 et la construction du pont sur l'Eau Froide.
- En 2015, la Municipalité décide, pour des raisons esthétiques de changer de type de pont. Un pont sans haubans est alors choisi.
- La même année, l'assemblée générale du SAF valide en décembre un nouveau budget pour les travaux du SAF de l'ordre fr. 25'183'000.- auquel il faut ajouter la participation des communes de fr. 10'890'000.-. Ce nouveau budget de fr. 36'000'000.- inclut une plus-value pour le pont de plus de fr. 275'000.- ainsi qu'un dépassement de fr. 1'035'000.- pour la RC 780.

- En 2015 toujours, le Canton (DGE) exige un gabarit plus important pour ce type de pont. Il faut alors augmenter la hauteur de l'ouvrage de manière significative.
- En décembre 2016, la Municipalité de Villeneuve communique que le coût du pont sur l'Eau Froide amènera un dépassement du crédit accordé par le conseil communal en 2009. Jusque-là, les engagements financiers de la Commune ne dépassaient pas le cadre du préavis. Des factures concernant des travaux antérieurs tombent encore à ce moment-là. L'engagement de la Commune passe alors à près de fr. 4'400'000.- comme le relève le rapport de gestion 2016.
- Début 2017, un audit est demandé par la Municipalité. Nous y avons finalement renoncé, non seulement pour des questions financières, mais également parce que la Commission cantonale des améliorations foncières n'a pas constaté d'irrégularités ou de malversations dans la gestion du syndicat.
- En juin 2017, les commissions de gestion et des finances demandent à la Municipalité de présenter dans les meilleurs délais un préavis complémentaire.

EXPOSÉ

De nombreux paramètres expliquent la forte augmentation du coût des travaux liés à ce syndicat :

- La période très longue pendant laquelle les travaux et les études ont été réalisés. Cela implique une indexation des coûts prévus au départ.
- Des travaux non prévus ont dû être réalisés :
 - A. Pour assurer l'approvisionnement en eau et la défense incendie du Domaine des Belles Fourches un bouclage du réseau était prévu en passant par une ancienne canalisation désaffectée. Celle-ci n'ayant pu être localisée, il a fallu réaliser un forage dirigé sous la voie CFF.
 - B. Suite aux débordements de l'Eau-Froide et à l'établissement de la nouvelle carte des dangers naturels, une élévation de la digue a nécessité la modification du niveau de la route de la Tronchenaz, des places de parc le long du terrain de football et de la mobilité douce.
- La construction d'un **nouveau** pont sur l'Eau-Froide imposée par la DGE et son raccordement contribuent aussi fortement au dépassement des coûts annoncés dans le préavis initial.
- La pose de pieux supplémentaires sous les culées du pont a été rendue nécessaire par la nature particulière du sous-sol à cet endroit précis.

Pendant longtemps, la Municipalité n'a pu obtenir une situation détaillée et fiable des frais engagés et encore à engager dans le cadre de ces travaux malgré ses nombreuses demandes.

Le remplacement du technicien du syndicat et la réception des chiffres finaux nous permet aujourd'hui de vous soumettre un tableau présentant le montant encore à honorer par la Commune de Villeneuve. Même si les travaux du syndicat sont encore loin d'être terminés, ces derniers n'impacteront que peu la facture finale à charge de Villeneuve. Les chiffres présentés plus loin, bien que prévisionnels, ne devraient ainsi pas être dépassés.

Il est à relever que, dans le cadre de ce syndicat, la Commune a perçu des sommes significatives par le biais des taxes de raccordement et des impôts sur les gains immobiliers.

TOTAL DEPENSES PRÉVISIONNELLES

La rubrique « honoraires chemins et pont » d'un montant de fr. 106'000.00 qui figure dans le préavis 03/2009 a été répartie dans le tableau ci-dessous, à hauteur de 22% dans le poste « Autres chemins » et de 78% dans le poste « Pont ».

Une subvention de l'ECA d'un montant d'environ fr. 60'000.00 est attendue et pas comptabilisée dans le tableau ci-dessous.

Montants hors taxes

	Montant prévisionnel	Préavis 03/2009	Préavis complémentaire
RC780	fr. 1'261'330.00	fr. 975'000.00	fr. 286'330.00
Autres chemins (y. c. honoraires)	fr. 467'914.00	fr. 243'300.00	fr. 224'614.00
Pont (y. c. honoraires)	fr. 1'857'231.00	fr. 863'700.00	fr. 993'531.00
Eaux usées	fr. 416'734.00	fr. 234'000.00	fr. 182'734.00
Eau potable	fr. 474'335.00	fr. 286'000.00	fr. 188'335.00
Eclairage public	fr. 77'956.00	fr. 178'000.00	fr. -100'044.00
Total HT	fr. 4'555'500.00	fr. 2'780'000.00	fr. 1'775'500.00

Calcul TVA

Dépense HT TVA 7.6%	fr. 208'728.62	fr. 208'728.62	
TVA 7,6%	fr. 15'863.38	fr. 15'863.38	
Dépense HT TVA 8%	fr. 4'346'771.38	fr. 2'571'271.38	fr. 1'775'500.00
TVA 8%	fr. 347'741.71	fr. 205'701.71	fr. 142'040.00
TOTAL TTC	fr. 4'919'105.09	fr. 3'001'565.09	fr. 1'917'540.00

Récapitulatif

Total travaux et honoraires admis	fr. 4'919'105.00
Commune en tant que propriétaire	<u>fr. 1'218'760.00</u>
Montant Final TTC	<u>fr. 6'137'865.00</u>
Montant préavis 03/2009 demandé	fr. 4'200'000.00
Montant final TTC (arrondi)	fr. 6'138'000.00
Montant préavis 03/2009 amendé	<u>fr. 3'870'000.00</u>
Préavis complémentaire	<u>fr.2'268'000.00</u>

FINANCEMENT

Côté comptable

Au vu de la durée prévisible de réalisation de ces travaux, la Municipalité a débuté en 2011 déjà l'amortissement comptable de cet investissement (durée : 30 ans).

Situation au 31.10.2017 des amortissements cumulés	Fr. 710'000.00
Tranche 2017 selon budget (P 09/2016)	Fr. 129'000.00
Tranche 2018 selon budget (P 10/2017)	<u>Fr. 129'000.00</u>
Soit état du compte prévisible au 31.12.2018	<u>Fr. 968'000.00</u>

Calcul des nouvelles annuités d'amortissement comptable dès le 1^{er} janvier 2019 :

$$\frac{\text{Fr. 6'138'000.00} - \text{Fr. 968'000.00}}{22 \text{ années}} = \text{Fr. 235'000.00 arrondi}$$

Côté finances

	SAF Fourches	Financés par l'emprunt	Financés par la trésorerie
Dépenses au 31 octobre 2017	4'798'884.00	3'250'000.00	1'548'884.00
Solde de l'investissement	1'339'116.00		1'339'116.00
	6'138'000.00	3'250'000.00	2'888'000.00

La Municipalité constate que le 78% de l'investissement est déjà financé, en partie par un emprunt, le solde par la trésorerie courante.

Considérant que le solde des travaux à réaliser s'échelonne sur les 5 à 8 ans à venir, la Municipalité vous propose de financer le solde de l'investissement par la trésorerie courante, quand bien même une tranche importante mais supportable devra être payée en 2018.

La charge d'intérêt, au taux projeté de 1% dès 2018, se montera dès lors à Fr. 32'500.- (voir compte 310.3223.40 du budget 2018) puis dégressif au fur et à mesure des amortissements financiers.

PRÉAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'accepter le présent préavis relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour la fin des travaux et le solde de la participation au titre de propriétaire dans le cadre du SAF Les Fourches ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 2'268'000.00 ;
3. de prendre acte que le crédit complémentaire est financé par la trésorerie courante ;
4. de prendre acte que les nouvelles annuités d'amortissement comptable se monteront à Fr. 235'000.00 pour la période 2019-2040.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance 28 novembre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



The seal of the Municipality of Villeneuve is circular with a double border. The outer ring contains the text 'MUNICIPALITE DE VILLENEUVE'. The inner ring contains 'UNION DE VILLAGES'. In the center is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped by a crown and flanked by two figures. Below the shield is a banner with the motto 'LIBERTE ET PATRIE'.

Délégué de la Municipalité : M. Dominique Pythoud, Municipal

Villeneuve, le 28.11.2017/DP/YCX/cpv